

# COMMUNE DE PETITE-FORET



## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

**ANNÉE 2017**

Conseil Municipal  
Séance du 5 avril 2017

# SOMMAIRE

## I – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### A - Le fonctionnement

- 1/ Évolution de la règle des moins 10% depuis 2013
- 2/ Le produit fiscal attendu

### B – Le programme d'investissement

- 1/ Le développement durable
  - Installation d'éclairages LED
  - Réfection des sanitaires des écoles
  - Divers
- 2/ Les travaux
  - Réfection de voiries et parkings
  - Réfection de toitures
  - Le cimetière
- 3/ Les réalisations nouvelles
  - Changement de système de sonorisation salle Barbara
  - Transformation en self du restaurant scolaire
  - Installation d'un panneau électronique supplémentaire

### C – Les subventions

- 1/ Le TEPCV
- 2/ Le DSIL

## II – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Réfection de l'avenue Correzzola – AP/CP

## III – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

### A – L'emprunt structuré

### B – Les autres emprunts en cours


# I – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

## A - LE FONCTIONNEMENT

### 1/ ÉVOLUTION DE LA RÈGLE DES MOINS 10% DEPUIS 2013

En 2012, au regard de l'évolution des prévisions financières de la Ville, la municipalité a décidé d'imposer aux services une diminution de leur budget de fonctionnement de 10% à atteindre au terme de 3 exercices, à savoir sur 2013, 2014 et 2015.

On constate aujourd'hui un réel effort, mais l'objectif n'a pu être pleinement atteint au vu des contraintes du service public, des nouveaux services mis en place, des augmentations des prestations de marchés publics et des impondérables tels que le vandalisme et les vols.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Évolution 2015-2016
<b>Total dépenses</b>	1 079 006	1 017 922	1 046 215	1 050 060	0,37%
<b>RÉFÉRENCE : règle des - 10 % sur les CA 2013-2015</b>					<b>-3,04%</b>
<b>Évolution des dépenses des services sur les 4 derniers exercices</b>					<b>-2,68%</b>

L'effort constaté au Compte Administratif 2015 était de -3,04%.

En revanche, au CA 2016, on constate une hausse des dépenses de 0,37% liée notamment au renouvellement quadriennal des marchés d'assurance et de téléphonie.

Ainsi, la directive des dépenses de fonctionnement pour le budget 2017 reste la même, selon 2 cas de figure, à savoir :

1/ Si le service a atteint l'objectif des -10% sur 4 ans, voire même l'a performé, il doit maintenir ses prévisions budgétaires à l'identique pour 2017 ;

2/ Si le service n'est pas parvenu à atteindre l'objectif des -10%, il doit s'y astreindre dans ses prévisions budgétaires 2017.

Concernant les dépenses de personnel, depuis 8 ans, la prévision budgétaire de la masse salariale est identique et la proposition de 2017 est le maintien de cette prévision à un montant de 4 610 120€.

On notera :

- une baisse de la masse salariale de 44 000 € entre 2015 et 2016 due aux départs volontaires, aux décès et aux retraites,
- la création du service de police municipale a été intégrée dans la masse salariale à hauteur de 17 mois pour les 2 agents en 2016. Prévision de l'impact sur 24 mois en 2017,
- les effets sur la masse salariale 2017 (Noria, GVT) seront neutralisés par les départs en retraite (3 départs au 1<sup>er</sup> février 2017),
- la nécessité de prévoir les frais de personnel inhérents aux 4 tours d'élections et ce à hauteur de 30 000 €.

L'objectif de la ville est de n'embaucher des agents contractuels (contrats secs), que pour nécessité de service suite à arrêt maladie ou accident du travail des agents titulaires ou lors des congés parentaux et ce, afin de ne pas accroître l'impact de la masse salariale sur le budget global.

On notera la suppression de 7 postes entre décembre 2015 et décembre 2016.


## COMPARATIF DES EFFECTIFS DECEMBRE 2015 ET DECEMBRE 2016

	2015	2016	Écarts
<b>Titulaires Stagiaires</b>	<b>112</b>	<b>110</b>	<b>-2</b>
<b>Contractuels</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>-2</b>
<b>Apprentis</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>-2</b>
<b>CUI</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>+1</b>
<b>Emplois d'avenir</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>-2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>	<b>156</b>	<b>-7</b>

## 2/ LE PRODUIT FISCAL ATTENDU

La municipalité a déterminé en début de mandat, une hausse annuelle de la fiscalité de 0,50%.

L'effet base pour 2017, rapporte à la commune 9 391€ et le taux d'augmentation de 0,50% ajouté donne un résultat global de recettes supplémentaires de 22 604€.

fiscalité 2017 sur les bases estimées									
	2016			2017			2017 - effet bases + effet taux		
	bases corrigées avec LF 2016			bases estimées (+0,4%)			0,50%		
	base	taux	montant	base	taux	montant	base	taux	montant
taxe d'habitation	3 687 948	19,440%	716 937	3 702 700	19,437%	719 694	3 702 700	19,53%	723 232
foncier bâti	7 730 515	23,95%	1 851 458	7 761 437	23,949%	1 858 787	7 761 437	24,07%	1 868 080
foncier non bâti	71 743	88,91%	63 787	72 030	88,912%	64 043	72 030	89,38%	64 364
rectifications sup			950						
<b>total</b>			<b>2 639 132</b>			<b>2 642 524</b>			<b>2 655 736</b>
recettes supplémentaires 2017				effet bases		9 391	effet bases + taux		22 604

allocations compensatrices				
	2014	2015	2016	2017
taxe d'habitation	79 532	91 700	72 344	101 921
foncier bâti	8 448	5 433	4 368	3 231
foncier non bâti	2 648	2 417	2 193	1 900
Taxe professionnelle (dotation unique spécifique)	20 749	13 708	11 626	9 000
<b>total</b>	111 377	113 258	<b>90 531</b>	<b>116 052</b>
différence		1 881	- 22 727	25 521

total des recettes fiscales	
2016	2017
2 723 663 €	2 771 788 €

recettes supplémentaires 2017 **48 125 €**

L'allocation compensatrice, en augmentation, est estimée à 116 052€, soit un gain de 25 521€ par rapport à 2016.

**Ainsi, la fiscalité rapportera 48 125€ de recettes réelles supplémentaires en 2017.**

## **B – LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

### **1/ LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### ***INSTALLATION D'ECLAIRAGES LED***

La commune ayant entamé en 2016 une démarche d'économie d'énergie sur l'éclairage public rue Jean Jaurès, elle se poursuivra en 2017 sur l'avenue Correzzola, par l'installation d'ampoules LED, jumelée à la mise en place du système bitechnologie qui consiste à diminuer de 30% l'intensité lumineuse de 22h à 6h, permettant ainsi une économie d'énergie supplémentaire.

De même, des mâts d'éclairage public à ampoules LED seront installés rue du 19 mars 1962 du passage Lénine vers AUCHAN, jumelé là aussi à un abaissement de puissance entre 23h et 5h.

Le passage à l'éclairage LED sera par ailleurs réalisé dans divers bâtiments municipaux tels que la salle des sports Bernard HINAULT ainsi que dans trois classes de l'école élémentaire Saint Exupéry.

Enfin, la ville fera l'acquisition d'illuminations de Noël à ampoules LED pour l'avenue Correzzola.

#### ***RÉFECTION DES SANITAIRES DES ÉCOLES***

Toujours dans le cadre du développement durable, les sanitaires des écoles élémentaires Paul Vaillant Couturier et Saint Exupéry seront remis aux normes ; les sanitaires de l'école maternelle Saint Exupéry feront quant à eux l'objet d'une isolation.

#### ***DIVERS***

Un nouveaux châssis sera installé dans l'un des bureaux du RDC de la Mairie, et cinq autres à l'école maternelle Elsa Triolet, permettant une meilleure isolation des locaux et un gain sur la facture énergétique.

Un nouveau cumulus sera mis en service aux ateliers municipaux là aussi pour permettre une meilleure maîtrise de la dépense énergétique.

## **2/ LES TRAVAUX**

### ***RÉFECTION DE VOIRIES ET PARKINGS***

En 2017, la municipalité poursuivra la rénovation des voiries communales.

Le budget comprenant le report des sommes engagées en 2016 pour un montant de 268 600€ et les nouveaux crédits affectés pour 2017 pour un montant de 254 800€, amènent à un total global de 523 400€ (hors AP/CP Correzzola).

On notera notamment la requalification des voiries suivantes :

- rue Y. Leleu
- Rue Edmond Cher
- Passage Allende

La réfection du parvis du groupe scolaire Saint-Exupéry et parking bus

Et la création du parking Jean Stablinski.

### ***RÉFECTION DE TOITURES***

Les toitures de l'école maternelle Saint-Exupéry et du multi accueil Les P'tits bouts seront rénovées en 2017 afin d'en améliorer l'isolation et l'étanchéité, permettant ainsi de supprimer les problèmes d'humidité et de diminuer la facture énergétique.

### ***LE CIMETIÈRE***

Il est souhaité par la municipalité de faciliter l'accès PMR au cimetière, ainsi un investissement conséquent sera fait en poursuivant la mise en enrobé des allées.

Le columbarium quant à lui sera à nouveau agrandi avec l'achat d'une quatrième marguerite : principe selon lequel les urnes sont disposées au sol dans un monument en marbre en forme de marguerite.

## **3/ LES RÉALISATIONS NOUVELLES**

### ***CHANGEMENT DE SYSTÈME DE SONORISATION SALLE BARBARA***

Le système de sonorisation de l'espace culturel Barbara a été installé il y a maintenant 13 ans avec pour objectif principal de sonoriser les discours.

Il a été complété en 2010 par l'achat de 2 subwoofer (basses fréquences), pour qu'il devienne un peu plus polyvalent.

Malheureusement il n'a pas un dimensionnement suffisant pour sonoriser des concerts, du théâtre avec musique ou bruitages, des spectacles de danse, des One Man Show ou tout autre spectacle nécessitant la diffusion d'un spectre sonore complet.

Ce sous dimensionnement ne permet pas l'homogénéité sonore exigée en tous points de la salle, pour une pression acoustique donnée, maximale et réglementaire.

Autrement dit c'est très fort et agressif pour les premiers rangs du public et cela devient normal voir faible pour les derniers rangs du gradin.

Le choix du nouveau système se portera sur un système dit « line array », à savoir un empilement vertical de plusieurs enceintes ayant une angulation indépendante les unes par rapport aux autres, permettant une couverture sonore totalement homogène.

Ainsi, que vous soyez au premier rang ou au dernier rang vous aurez la même pression acoustique et la même écoute.

Il est à noter que l'ancien système sera réutilisé, notamment comme retour de scène, ou comme diffusion principale lorsque le public est sur scène (fréquent dans le festival jeune public).

Nous aurons aussi la possibilité de le remonter pour les galas de danse associatifs, afin de préserver le nouveau système dans le temps et d'acquérir une polyvalence.

### ***TRANSFORMATION EN SELF DU RESTAURANT SCOLAIRE***

L'objectif de la municipalité de créer un self répond à diverses problématiques actuelles et à venir.

À ce jour, le nombre d'enfants accueillis à la cantine ne cesse de croître et à l'inverse, nous savons que le non remplacement des personnels partant en retraite va nécessiter la révision de notre fonctionnement quant au service mis en place lors du temps de restauration scolaire.

Ainsi, le système de self, qui permet aux enfants de se servir eux-mêmes, induira une diminution des besoins en personnel ; le service ne se faisant plus à table.

Ce nouveau fonctionnement responsabilisera l'enfant, tant dans ses choix culinaires que dans les quantités qu'il se servira, permettant de réduire le gâchis de nourriture qui devrait largement diminuer au fil du temps.

L'enfant sera responsabilisé aussi par le débarrassage de son plateau-repas, qu'il devra réaliser lui-même.

Par ailleurs, la taille des locaux ne pouvant accueillir tous les enfants en même temps lors d'un seul service voire même lors de deux services, le self offrira un turn-over permettant aux enfants de passer plus rapidement à table, puisqu'on envisage un temps passé à table de 30 minutes contre 45 minutes actuellement.



Ce qui permettra par ailleurs aux enfants, de manger dans une atmosphère plus calme et moins bruyante.

## **INSTALLATION D'UN PANNEAU ÉLECTRONIQUE SUPPLÉMENTAIRE**

Le programme d'installation de panneaux électroniques a débuté en 2015 avec l'achat d'un premier LUMIPLAN installé rue Jean Jaurès ; en 2016 un nouveau panneau a été mis en service rue Jacques Prévert et cette année un troisième trouvera sa place dans le quartier du Bosquet.

## **C – LES SUBVENTIONS**

### **1/ TEPCV**

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a lancé en septembre 2014 un appel à projets « 200 Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte », visant à valoriser et encourager les initiatives territoriales de progrès environnemental et énergétique.

Valenciennes Métropole a répondu à cet appel à projets et a été déclarée lauréate en février 2015 dans la catégorie « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

Elle a bénéficié à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses actions répondant aux objectifs de la transition énergétique.

En février 2017, Valenciennes Métropole a sollicité une enveloppe supplémentaire d'un million d'euros afin d'aider les communes du territoire à réaliser des travaux de rénovation énergétique sur leurs bâtiments et à moderniser leurs installations d'éclairage public.

La subvention au titre du TPECV a donc été sollicitée par la commune pour la réalisation des travaux d'isolation de toitures et les remplacements de menuiseries. La ville a reçu un accord de subvention pour une participation à hauteur de 80% et une autorisation de démarrage des travaux à compter du 23 mars 2017.

### **2/ DSIL**

Considérant que l'État a débloqué une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les grands projets d'investissement des communes et EPCI sur diverses thématiques dont la transition énergétique, la commune a sollicité une subvention à ce titre pour :

- l'installation des lampes LED à la salle B. Hinault,
- la mise aux normes des sanitaires des écoles,
- la transformation en self du restaurant scolaire.


La commune est en attente de la réponse.

## II – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

### RÉFECTION DE L'AVENUE CORREZZOLA – AP/CP

Une AP/CP (Autorisation de Programme/Crédit de Paiement) a été mise en place en 2016 pour la requalification de l'avenue Correzzola.

Il convient d'en donner l'état d'avancement budgétaire comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	montant des travaux HT		montant des travaux TTC	
1ère tranche + options suivant marché	568 477 €		682 172 €	
2ème tranche	378 084 €		453 701 €	
honoraires architecte	31 000 €		37 200 €	
travaux divers	35 000 €		42 000 €	
part sur travaux Sidegav	51 000 €		51 000 €	
<b>total</b>	<b>1 063 561 €</b>		<b>1 266 073 €</b>	
répartition des crédits de paiement				
	report 2016	2017	2018	2019
	567 250 €	300 000 €	300 000 €	98 823 €
	1ère tranche + début 2ème tranche		solde travaux	

Ces travaux sont **subventionnés** au titre du FSIC (Fonds de Soutien aux Investissements Communaux) **pour un total de 249 991,94 €** répartis comme suit :

- **1<sup>ère</sup> enveloppe**, acceptée par Valenciennes Métropole l'an dernier, d'un montant de **177 000 €**,
- Le **solde**, soit **72 991,94 €** fera l'objet d'un dossier complémentaire en 2017.

# III – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE


## A - L'EMPRUNT STRUCTURÉ

### ÉTAT DES LIEUX

La commune a renégocié en 2008 son emprunt structuré qui repose sur la parité Dollar/Franc Suisse.

Le taux fixe est à 4,30% et le taux d'usure est positionné à 5,63%

emprunt structuré USD/CHF - situation au 31 décembre 2016									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
taux appliqué à l'échéance	4,30%	4,30%	4,30%	4,30%	5,06%	6,85%	7,46%	4,80%	5,19%
parité USD/CHF					0,9752	0,9215	0,9046	0,9835	0,9714
échéance à l'origine	161 275	161 269	161 589	161 924	162 563	162 647	163 036	163 444	164 129
intérêts supplémentaires					<b>18 621</b>	<b>60 537</b>	<b>73 006</b>	<b>11 295</b>	19 001
échéance payée	161 275	161 269	161 589	161 924	181 184	223 184	236 042	174 739	183 130



⇒ rappel de la règle pour le calcul du taux : la parité entre l'USD et le CHF doit être supérieure à



→ taux constaté août 2016 à l'échéance

→ taux constaté au 31 décembre 2016

1
0,9714
1,0179

- Emprunt renégocié en 2008 sur 27 ans
- Taux calculé sur la parité entre le dollar et le franc suisse.

Répartition du taux sur la durée du prêt		
2008 - 2011	2012-2029	2030-2034
taux fixe : 4,30%	- si la parité est égale ou supérieure à 1, alors application du taux fixe à 4,30 % - si la parité est inférieure à 1, alors constatation du taux dégradé. Plus la parité s'éloigne de 1, plus les intérêts supplémentaires sont élevés.	taux fixe : 4,30%

La parité est constatée 15 jours ouvrés avant l'échéance soit vers le 10 août de chaque année

	Parité USD/CHF des dernières années				
	2012	2013	2014	2015	2016
parité	0.9752	0.9215	0.9046	0.9835	0.9714
Taux appliqué à l'échéance	5.06%	6.85%	7.46%	4.80%	5.185%
Intérêts supplémentaires payés	18 621 €	60 537 €	73 006 €	11 295 €	19 001 €

**Au 15 janvier 2017, parité : 1 dollar = 1,0114 franc suisse**

### ***LA RENÉGOCIATION***

Le 24 décembre 2014, un dossier de demande d'aide au titre du fonds de soutien a été déposé par la commune.

Le 27 novembre 2015, une demande de transaction chiffrée a été faite à la SFIL (Société de Financement Local) qui a soumis à la commune une première proposition en date du 7 janvier 2016 ; puis une seconde en date du 3 février 2016.

La proposition du fonds de soutien consiste à participer à hauteur de 49,15% de l'IRA (Indemnité de Remboursement Anticipé), dont le montant est réparti en 13 annuités à compter de l'échéance 2017 : date d'effet de l'aide.

Par délibération du Conseil municipal en date du 17 février 2016, la municipalité a fait le choix à l'unanimité du système dérogatoire, à savoir : laisser le contrat en l'état et bénéficier d'une « dérogation pour prise en charge d'intérêts »

Ce système a conduit la commune :

1/ à conserver son prêt au-delà de 3 ans, sans perdre le bénéfice de l'aide et le maintien de la possibilité de mobiliser celle-ci pour compenser les intérêts dégradés (c'est à dire au-delà du taux d'usure) payés sur l'échéance ;

2/ à formuler une demande expresse tous les 3ans, en cas de souhait de renouvellement du bénéfice de ce régime ;

3/ à bénéficier d'une applicabilité jusqu'en 2028 (échéance du fonds de soutien) au plus tard.

À noter que la première période triennale relative au dispositif dérogatoire se terminant cette année, le conseil municipal sera amené à délibérer avant le 24 décembre 2017, pour confirmer ou non le choix du système dérogatoire pour une nouvelle période triennale.

## **B – LES AUTRES EMPRUNTS EN COURS**

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de : 9 621 488.09 €.

### **Typologie des emprunts**

<b>Charte Gisler</b>	<b>Capital restant dû</b>	<b>%</b>
Score Gisler 1A (sans aucun risque)	7 545 221.43 €	78.42 %
Hors charte (emprunt structuré)	2 076 266.57 €	21.58 %

L'annuité de dette 2017 s'élèvera à 816 000 € répartis en capital à hauteur de 367 000 € et de 449 000 € en intérêts.

Dans le budget primitif 2017, la prévision budgétaire concernant les intérêts sera majorée de 67 000 € afin de tenir compte d'une éventuelle dégradation du taux de l'emprunt cité ci-dessus lors du fixing du taux annuel qui aura lieu en août 2017.

En outre, depuis 2010, la collectivité provisionne annuellement le risque lié à cet emprunt Cette provision a atteint 140 000 € au 31 décembre 2016. Il sera proposé, dans le cadre du budget primitif, un abondement de 10 000 € supplémentaires.